

AGRESSION D'UN AGENT : UNE SANCTION QUI N'EST PAS A LA HAUTEUR !

Réau, le 30 Septembre 2026

Le bureau local UFAP UNSa Justice dit **STOP à la banalisation des agressions contre les personnels !**

Ce lundi 28 septembre 2026, vers 9h00, un collègue a été victime d'une agression. Alors qu'il effectuait, avec professionnalisme, une palpation de sécurité, la personne détenue, mécontente, **lui a craché au visage** avant de proférer les habituelles insultes : « **Sale pute, salope, tu es fou de me réveiller comme ça.** »

À la suite de cette agression, la personne détenue a été placée en prévention.

Notre collègue a, quant à lui, été pris en charge, notamment dans le **cadre du protocole crachat**, afin de bénéficier du suivi nécessaire après une telle agression.

Mais que ne fut pas notre stupéfaction à l'issue de la commission de discipline !

30 jours de quartier disciplinaire... dont 10 jours avec sursis !

Pour **le bureau local UFAP UNSa Justice**, cette sanction n'est pas à la hauteur des faits commis ni de leurs conséquences sur notre collègue.

Cracher au visage d'un agent n'est pas un banal événement. Une agression laisse des traces, notamment psychologiques, bien après la fin de l'incident.

QUEL MESSAGE ENVOIE-T-ON AUX PERSONNELS ?

Alors que les agents pénitentiaires exercent quotidiennement leurs missions dans des conditions difficiles, ils devraient pouvoir compter sur une réponse disciplinaire lourde et impitoyable lorsqu'ils sont agressés.

Pour **le bureau local UFAP UNSa Justice**, cette agression sur personnel doit entraîner une sanction ferme et exemplaire. **Nous considérons que, compte tenu de la nature des faits, 30 jours de quartier disciplinaire fermes devaient être prononcés.**

Le bureau local UFAP UNSa Justice apporte tout son soutien à notre collègue victime de cette agression et restera attentif à sa prise en charge et aux suites données à cet événement.

L'AGRESSION D'UN AGENT N'EST JAMAIS UN ACTE ANODIN !

Le bureau local